

Après plusieurs mois de négociations, le SNAECSCO a signé, le 1^{er} décembre 2015, avec deux organisations syndicales de salariés (CGT et CFE-CGC) un accord relatif à la formation professionnelle. Celui-ci est actuellement en cours d'extension par la Direction Générale du Travail (DGT). Dès l'extension obtenue, nous vous en informerons sans délai.

L'accord se donne notamment pour principaux objectifs de :

- Développer les ressources humaines en améliorant les compétences et les qualifications,
- Améliorer l'information des salariés sur les possibilités de parcours de formation,
- Mettre en œuvre des mesures spécifiques pour les emplois non qualifiés,
- Développer la pratique d'entretiens professionnels,
- Favoriser l'accueil des stagiaires et développer le rôle de l'encadrement, la fonction tutorale.

Il traduit donc l'attachement des partenaires sociaux de la branche à la formation professionnelle continue et s'inscrit dans le nouveau contexte législatif. La loi du 5 mars 2014 invite à penser la formation comme un investissement au service du développement. En baisse par rapport aux précédentes années, les conditions de financement ont été modifiées. Une contribution légale unique est instaurée de :

- 1% de la MSB pour les structures de 10 salariés et plus,
- 0,55% de la MSB pour les structures de moins de 10 salariés.

Même si la loi modifie les règles de financements, les partenaires sociaux de la branche ont souhaité maintenir une contribution au titre de la FPC égale à 2,10% de la masse salariale brute (MSB) annuelle des structures.

La part conventionnelle représente :

- 1,10 % de la MSB annuelle pour les structures de 10 salariés et plus,
- 1,55 % de la MSB annuelle pour les structures de moins de 10 salariés.

L'accord intègre, également, les dispositions prévues par la loi tels que le conseil en évolution professionnelle (CEP), le compte personnel de formation (CPF) et l'entretien professionnel.

Consulter l'accord en ligne sur le site internet de la CPNEF.

Observatoire

Panorama de la branche

La « Note de cadrage », qui existe depuis plus de 10 ans, change de nom pour devenir le « Panorama » de la branche des Acteurs du Lien Social et Familial. Ce document dresse un portrait statistique de la branche et a pour principal objectif de faire connaître notre secteur d'activité. Il s'agit d'un outil de communication qui permet de valoriser la branche auprès des partenaires avec lesquels des négociations peuvent avoir lieu (ministères, OPCA, conseils régionaux, ...). Les derniers résultats disponibles, que nous vous présentons ci-après, sont ceux de 2014. Un nouveau questionnaire, sur les données 2015, a d'ores et déjà été envoyé à l'ensemble des structures de la branche.

Une branche dont le « portrait » évolue peu

En 2014, 3 741 structures appliquent la convention collective de la branche des Acteurs du Lien Social et Familial. Les Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants (EAJE), qui ont rejoint la branche en 2007, sont aujourd'hui les associations les plus représentées, tant en nombre de structures (49 % de la branche), qu'en équivalent temps plein (46 % des ETP). Depuis leur entrée dans la branche, les principaux indicateurs restent relativement stables d'une année sur l'autre :

- Une proportion de salariés en CDI qui fluctue entre 58 % et 60 %,
- Une proportion de salariés en contrats aidés comprise entre 12 % et 15 %,
- 97 % de femmes salariées dans les EAJE et 75/76 % dans les centres sociaux,
- Un âge moyen de 36 ou 37 ans,
- Une proportion de cadres qui stagne à 6 %,

Pour télécharger la lettre d'information : www.cpnef.com

CPNEF - Snaesco : 18/22 avenue Eugène Thomas • 94276 LE KREMLIN BICETRE - Tél. 01 58 46 13 45 • Syndicat employeur : Snaesco - Syndicat des salariés : CFDT (Fédération nationale des services de santé et des services sociaux) - USPAOC CGT (Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) - CFTC (Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux) - FO (Fédération nationale de l'action sociale) - CFECGC (Fédération française des professions de santé et de l'action sociale CNTS Action sociale) • Directeur de la rédaction : Jacques Brun • Rédactrice en chef : Sédalom Folly • Rédacteurs : Evelyne Baudouin, Jacques Brun, Natacha Ducatez, Aurélie Peltier • Conception graphique : Monarque Evolution • Impression : Accent Tonic • Tirage : 3 400 exemplaires • Dépôt légal : Mars 2016 • ISSN : 1966-933X



- Une ancienneté moyenne dans la structure de 4 ou 5 ans.

La formation continue toujours très présente

En 2014, 17,5 millions d'euros ont été financés par l'OPCA Unifformation pour la branche. 2 437 structures (soit 67 %) ont ainsi pu bénéficier de ces fonds, permettant de financer le plan de formation, les contrats et périodes de professionnalisation, les DIF (pour leur dernière année d'existence), les congés individuels de formation (CIF), VAE et bilans de compétences. 38 350 actions de formations ont pu être suivies par les salariés de la branche, dont 2 050 permettant d'obtenir un titre ou un diplôme inscrit au RNCP.

Les salariés en contrats aidés, en augmentation dans la branche, bénéficient principalement de formations professionnalisantes. Pour les jeunes en emplois d'avenir, il s'agit principalement de formation visant des BAFA ou BAFD, des BP JEPS ou des CAP Petite Enfance, ainsi que des préparations aux concours. Les formations de tuteurs/maîtres d'apprentissage sont en forte augmentation : 484 en 2014 contre 164 en 2013. 24 % de ces formations sont spécifiques pour le tutorat des emplois d'avenir. ■

L'étude complète est disponible sur le site www.cpnef.com, dans la rubrique Observatoire / Panorama - Notes de cadrage. Le questionnaire 2015, qui nous permettra de réaliser la prochaine, est également en ligne et vous est parvenu par courrier. Nous comptons sur votre participation, essentielle pour proposer des indicateurs fiables et proches du terrain. Vous avez jusqu'au 31 mars pour nous renvoyer le questionnaire par courrier ou par mail.

Des compétences au cœur de vos projets

Mars 2016 • Numéro 22

Lettre d'info de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

Bilan 2015 et perspectives 2016 > Infos

Un an après son entrée en vigueur, l'heure est au premier bilan de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Rappelons que cette loi a profondément modifié l'écosystème de la formation tant en termes de règles de financement, de gouvernance que de dispositifs. Mesure emblématique de la loi, le dossier de la Lettre revient sur le compte personnel de formation (CPF).

Pour accompagner les structures de la Branche et les salariés dans ce nouveau paysage, en 2015, les travaux de la CPNEF, ont notamment été consacrés à :

- La formalisation de notre liste CPF de branche,
- La mise en place du nouvel entretien professionnel,
- La rédaction du nouvel accord sur la formation professionnelle,
- Le renforcement des financements exceptionnels notamment des AICR.

D'autres projets, nous ont également mobilisés, tels que :

- La mise en œuvre de l'accord cadre national d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) pour la petite enfance,
- La finalisation des expérimentations sur l'apprentissage.

En 2016, la CPNEF va continuer à vous accompagner dans la mise

en œuvre des nouveaux dispositifs de formation. Les travaux engagés autour du développement de l'apprentissage dans la branche seront également poursuivis.

Avec la loi, de nouvelles instances de gouvernance ont vu le jour notamment au niveau régional.

Avec elles, c'est aussi la représentation régionale des branches professionnelles qu'il convient de questionner.

Pour la CPNEF, il s'agira de faire un état des lieux de ces instances de concertation et des acteurs de terrain dans ce nouveau contexte territorial.

Nous serons également attentifs aux réflexions menées par les OPCA et OPACIF sur la qualité de la formation. Ces travaux ont pour ambition de répondre aux exigences du décret qualité dont les principales dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Autant de projets que nous ne manquerons pas de partager avec vous tout au long de cette année.

Jacques BRUN,
Président de la CPNEF



Budget conventionnel 2016 : La CPNEF met à votre disposition un outil de simulation.

Chaque année de nouvelles règles de financement et conditions de prise en charge au titre de la formation professionnelle continue sont définies.

Ainsi pour 2016, le budget conventionnel individuel se calcule selon des règles spécifiques à notre branche.

Afin de vous accompagner au mieux, la CPNEF a mis à votre disposition un outil de simulation budgétaire disponible sur www.cpnef.com.

> Sommaire



| | |
|-------------------------------|-----|
| Edito/Infos..... | 1 |
| Du côté des régions..... | 2/3 |
| Vos relais à la loupe | |
| Zoom sur..... | 2/3 |
| CPF : 1 ^{er} bilan | |
| Observatoire..... | 4 |
| Panorama de la branche | |
| Actualités | 4 |
| Un nouvel accord de formation | |

Retrouvez les actualités de la Branche sur www.cpnef.com

Afin de soutenir le développement régional de la formation professionnelle, la CPNEF dispose d'un réseau de référents régionaux.

ALSACE

Thématique « BB signe » ou l'art d'échanger avec l'enfant avec les signes.

Au programme :

- Présentation du concept (Pourquoi parler avec ses mains ? comment ? quand ?),
- Intérêt de l'utilisation de la communication gestuelle pour le jeune enfant,
- Mise en place d'un choix de signes « efficaces »,
- Comptines et chants signés (autour des activités routinières de la crèche),
- Réflexion sur la cohérence de la pratique,
- Pistes d'approfondissements ultérieurs.

La démarche est basée sur la répétition et nécessite d'appliquer le concept dans la durée.

Construit autour de la bienveillance, les ateliers se déroulent sous forme d'expression spontanée, sans jugement, dans un réel climat de confiance.

CHAMPAGNE-ARDENNE

Deux formations vont se réaliser en mars et avril prochains :

- La première concerne les accompagnateurs à la scolarité,
- La seconde concerne la répartition des compétences et des délégations entre les niveaux techniques et politiques et s'adresse aux directeurs et présidents des centres sociaux.

Le travail au niveau de la grande région (ACAL), de recensement des besoins et des ressources continue, dans la perspective de mutualiser des actions. Il est réalisé en étroite collaboration avec trois unions régionales des centres sociaux.

PACA

Des réunions d'information sont organisées en collaboration avec Uniformation sur les différents départements de la région.

Des ateliers sur l'élaboration du plan de formation seront proposés les après-midi. Contactez la Référente Régionale pour connaître les dates.

Zoom sur...

CPF : 1^{er} bilan

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, le CPF vient de souffler sa première bougie. A cette occasion, dressons un bilan de sa mise en œuvre dans la branche.

Entretien avec Aurélie BOUTET, Conseillère Secteurs Professionnels en charge de la Branche, Uniformation.

Comment les structures et les salariés de la Branche ALISFA se sont-ils appropriés ce nouveau dispositif ?

Le rythme des demandes de CPF entre le début de l'année 2015 et le second semestre montre un **développement progressif du dispositif**. Ainsi, seules 29 demandes de financement ont été présentées durant le premier trimestre sur un **total de 240 dossiers** pour toute l'année.

Le CPF a connu une montée en puissance à partir de l'été. L'augmentation des demandes peut s'expliquer par plusieurs facteurs cumulés : une meilleure connaissance du dispositif, la publication de la liste CPF de la branche et très certainement l'abondement des formations de longue durée par Uniformation à compter de juillet.

Pouvez-vous nous indiquer les principales certifications choisies dans le cadre du CPF ?

En tête des principales certifications choisies dans le cadre du CPF, on trouve les formations aux métiers de l'animation et de la petite enfance : DEJEPS, BPJEPS, DE Auxiliaire de puériculture et DE Educateur de jeunes enfants.

L'acquisition de ces certifications se fait tout autant par la reconnaissance des acquis de l'expérience du salarié, via un accompagnement à la VAE, que par un départ en formation. **De manière générale, dans la branche ALISFA, l'accompagnement à la VAE a été très sollicité dans le cadre du CPF et a représenté 40 % des dossiers accordés en 2015. Les formations en anglais (comme le TOEIC) ou en informatique tel que le passeport de compétences informatique européen (PCIE) ont été les moins sollicitées et représentent 15 % des dossiers.**

Quel est le profil des salariés ayant mobilisé leur CPF en 2015 ?

Sur les **240 dossiers CPF des salariés de la branche ALISFA, 80 % concernent des femmes**. Majoritairement, les salariés concernés relèvent de la catégorie socio-professionnelle « employé » et occupent un emploi en CDI. La moyenne d'âge est de 39 ans.

Enfin, on constate que les régions Ile De France, Rhône-Alpes et PACA sont les plus représentées.

Quel a été le montant consacré, par Uniformation, au financement du CPF pour la branche ALISFA ?

En 2015, près de **973 000 €** ont été consacrés au financement des dossiers CPF des salariés de la branche, abondement compris. Le financement, par Uniformation, des abondements complémentaires du CPF représente 3/4 de cette somme.

Il faut bien noter que ces chiffres sont pour l'instant provisoires, dans l'attente de la clôture des comptes de l'OPCA.

Reconduction de l'abondement CPF

En vigueur depuis juillet dernier, en 2016, **Uniformation va continuer à abonder en heures complémentaires le CPF et prendre en charge ces heures**. L'OPCA assure donc le financement intégral de la formation lorsque la durée de celle-ci est supérieure au nombre d'heures dont dispose le salarié sur son compte. La prise en charge porte sur les coûts pédagogiques mais également sur une partie de la rémunération du bénéficiaire selon des barèmes forfaitaires définis.

Le compte d'heures CPF du titulaire n'est donc pas directement crédité. Rappelons que les heures CPF des salariés sont automatiquement créditées chaque année sur leur compte, par l'intermédiaire de la déclaration annuelle des données sociales (DADS). L'inscription de ces heures sur le compte s'effectue au cours du premier trimestre suivant l'année d'acquisition. **Les premières heures de CPF seront donc, prochainement, inscrites sur les compteurs. Nous vous rappelons que le 31 décembre 2016 est la date limite pour inscrire les heures de DIF sur le compteur CPF.**

L'ambition du CPF étant de favoriser l'acquisition d'une qualification et la montée en compétences des salariés, seules certaines formations sont éligibles à ce dispositif :

- Les formations permettant d'acquérir le Socle de connaissances et de compétences (Cléa),
- L'accompagnement à la Validation des acquis et de l'expérience (VAE),
- Les formations qualifiantes figurant sur une liste établie par les partenaires sociaux (la liste établie par la CPNE de la branche, la liste nationale interprofessionnelle du COPANEF et les listes régionales des COPAREF).

Soulignons que le COPANEF a publié, en décembre dernier, la 4^{ème} version de la Liste Nationale Interprofessionnelle des formations éligibles au CPF.

S'agissant d'une mesure exceptionnelle, nous vous invitons à saisir cette opportunité pour soutenir le développement de la qualification des salariés de la branche. **Pour bénéficier de cet abondement, les dossiers complets doivent obligatoirement être adressés à Uniformation au plus tard le 31 octobre 2016.**

Pour en savoir plus :

- Consulter le site d'Uniformation : www.uniformation.fr, rubrique Actualités
- Contacter votre Délégation Régionale Uniformation
- Consulter les listes des formations éligibles au CPF sur : www.cpfformation.com
- Consulter la liste CPF de notre branche sur le site de la CPNEF : www.cpnef.com
- Rapprochez-vous du secrétariat de la CPNEF :
 - * par mail à l'adresse cpnef@cpnef.com
 - * par téléphone au 01 58 46 13 45, du lundi au vendredi de 13h45 à 17h00 et le mercredi de 9h à 12h30



Toutes les coordonnées de vos référents régionaux sur le site : www.cpnef.com

ALSACE

Erick PREISSER
03 89 66 00 61
referentregional-udcsc68@orange.fr

AUVERGNE

Angélique CLEMENT
04 73 37 83 28
acepp.auvergne@gmail.com

BOURGOGNE

Dominique OVIDE
03 86 61 58 30
d.ovide.fcs58@orange.fr

BRETAGNE

Bernard BAILLY
02 99 41 78 58
bernard.bailly@centres-sociaux-bretagne.fr

CHAMPAGNE-ARDENNE

Joaquim CARVALHO
03 24 57 59 02
delegue1.fedecentres sociaux08@gmail.com

ILE DE FRANCE

Corinne MORELLI
01 60 16 74 65
fd91.94morelli@centres-sociaux.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON

Jean Luc GROLLEAU
04 66 43 92 93
accueil@fedecentressociauxlr.org

LORRAINE

Martine GERVILLE
03 87 50 50 83
martine.gerville@wanadoo.fr

MIDI PYRENEES

Carine BARTHES
05 63 48 73 14
acepp81@gmail.com

PACA

Catherine MILLELIRI
04 96 11 53 61
catherine.milleliri@ucs13.fr

PICARDIE NOUVEAU !

Valérie COMBLEZ
03 23 05 69 83
fcsaisne@gmail.com

PAYS DE LA LOIRE NOUVEAU !

Aline VILLIERE
02 41 23 75 60
aline.villiere@centres-sociaux.fr

POITOU CHARENTES

Jean-Luc GROSBOIS
06 28 65 16 10
formation.ureco@gmail.com

RHÔNE ALPES

Alain CANTARUTTI
04 75 05 04 14
ac@rhone-alpes.centres-sociaux.org